

Présentation de la feuille de route territoriale MILDECA 2023 / 2027 Territoire de Mayotte

Animée par :

Jiannina SECCHI

Chargée de mission Cohésion sociale et Emploi auprès de la Préfecture de Mayotte et

Charlotte IZIKI

Responsable de la cellule promotion de la santé à SAOME

Sous l'égide de Monsieur Cédric KARI-HERKNER, sous-préfet, chef de projet régional MILDECA





Sommaire

Introduction

Présentation de la feuille de route territoriale MILDECA 2023 / 2027 Présentation du guide de la MILDECA intitulé « Le Maire face aux conduites addictives »

Recueil des données d'évaluation







Définition

<u>ADDICTION</u>: Processus par lequel un comportement, pouvant permettre à la fois une production de plaisir et d'écarter ou d'atténuer une sensation de malaise interne, est employé d'une façon caractérisée par l'impossibilité répétée de contrôler ce comportement et sa poursuite en dépit de la connaissance de ses conséquences négatives

(A. GOODMAN - « Addiction : definiton and implication », British Journal of Addiction, 1990)

<u>5 C DE L'ADDICTION</u>: CONTRÔLE - CONSOMMATION – COMPULSION – CONTINU – CONSEQUENCES

Ce n'est pas un problème moral, un vice, un manque de VOLONTE

USAGES: RECREATIFS / EXCESSIFS / PATHOLOGIQUES







Définition



Créée en 1982 et placée sous l'autorité du Premier ministre depuis 2008, la MILDECA (Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives) élabore, anime et coordonne la stratégie gouvernementale de lutte contre les conduites addictives. Elle accompagne également les partenaires institutionnels de la politique publique ainsi que des acteurs publics et privés dans la mise en œuvre des orientations, en leur apportant un soutien méthodologique ou financier, en particulier sur les projets interministériels ou expérimentaux.

Les missions de la MILDECA sont donc multiples : prévenir les addictions, favoriser l'accompagnement et l'accès aux soins, réduire les risques et les dommages, lutter contre le trafic, mieux faire appliquer la loi, diffuser les connaissances scientifiques.

La MILDECA s'appuie sur les préfectures et les collectivités pour relayer son action dans les terr finançant à l'international des actions de coopération et de lutte contre le trafic.





Contexte

Stratégie interministérielle de mobilisation contre les conduites addictives 2023-2027

<u>Instruction de la MILDECA du 28 mars 2023</u> relative à la mise en œuvre dans les territoires de la stratégie interministérielle de mobilisation contre les conduites addictives



Déclinaison à Mayotte

- → Pilotage de 13 groupes de travail par les institutions (Préfecture, ARS, CSSM) (réunissant 16 acteurs au total)
- → Sollicitation (novembre 2023) de SAOME par les institutions de Mayotte pour la synthèse et l'écriture de la FRT MILDECA 976 (SAOME missionnée pour la FRT MILDECA Réunion de juin à octobre 2023)



Tenant compte









Présentation de la FDR MILDECA MAYOTTE 2023-2027

FEUILLE DE ROUTE TERRITORIALE DE LA MISSION INTERMINISTERIELLE DE LUTTE CONTRE LES DROGUES ET LES CONDUITES ADDICTIVES 2023 – 2027



Préfecture de Mayotte (Mamoudzou)

SOMMAIRE

G	Glossaire	3			
1.	. Introduction	4			
1.1 Mot d'introduction de Monsieur Cédric KARI-HERKNER, sous-préfe					
	projet MILDECA	4			
	1.2 Rappel du contexte national, régional et local	.5			
	1.3 Rappel des principales données chiffrées	8			
	1.4 Méthode d'élaboration et suivi de la feuille de route territoriale	13			
2	2. Axes stratégiques	14			
3. Plan d'actions					
4	1. Fiches actions	16			
R	Résumé	26			
Contact					

A Mayotte, nous agissons tous ensemble pour que les nouvelles générations soient moins exposées aux risques des conduites addictives.









Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives

Présentation de la FDR MILDECA MAYOTTE 2023-2027

Quizz ©







La précédente FDR s'est déroulée de 2018 à 2022 :

Quand a été adoptée/validée la FDR territoriale MILDECA Mayotte 2023/2027 ?

De combien d'axes stratégiques se compose le plan d'action territorial 2023-2027 Mayotte ?

De combien de fiches actions se compose le plan d'action territorial 2023/2027 Mayotte ?

Vous avez lu la FDR territoriale MILDECA Mayotte 2023/2027

non

oui



Peut-être

Septembre 2023

Décembre 2023



Février 2024

3 🧧

4

!



7

8

9

Entièrement

Pas du tout

Brièvement



PRATIQUES PROFESSIONNELLES

Axe stratégique 1 : Agir sur la montée en compétences des professionnels œuvrant en prévention des addictions **Fiche action n°1** : Poursuivre le développement des connaissances et des compétences des professionnels

Fiche action n°2 : Mettre à disposition des professionnels des ressources utiles à leurs pratiques





INDICATEURS D'EVALUATION

- Nombre et type de professionnels formés,
- > Nombre et type d'évènements organisés et nombre de participants,
- Nombre de communes disposant du guide « Le Maire face aux conduites addictives »,
- Nombre d'abonnés à l'infolettre « addictothèque » et nombre de consultations du site provenant de Mayotte,
- Nombre de structures outillées en ressources documentaires.





Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives

Présentation de la FDR MILDECA MAYOTTE 2023-2027



INDICATEURS D'EVALUATION PREVENTION

Axe stratégique 2 : Renforcer la prévention des addictions et la sensibilisation des jeunes, en priorité

Fiche action n°3 : Poursuivre les actions de prévention, de sensibilisation et d'accompagnement en lien avec les addictions

Fiche action n°4: Poursuivre les actions de communication en lien avec les addictions

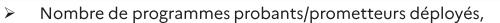
Fiche action n°5: Mener des actions spécifiques de sensibilisation et d'accompagnement en faveur des publics spécifiques et/ou vulnérables





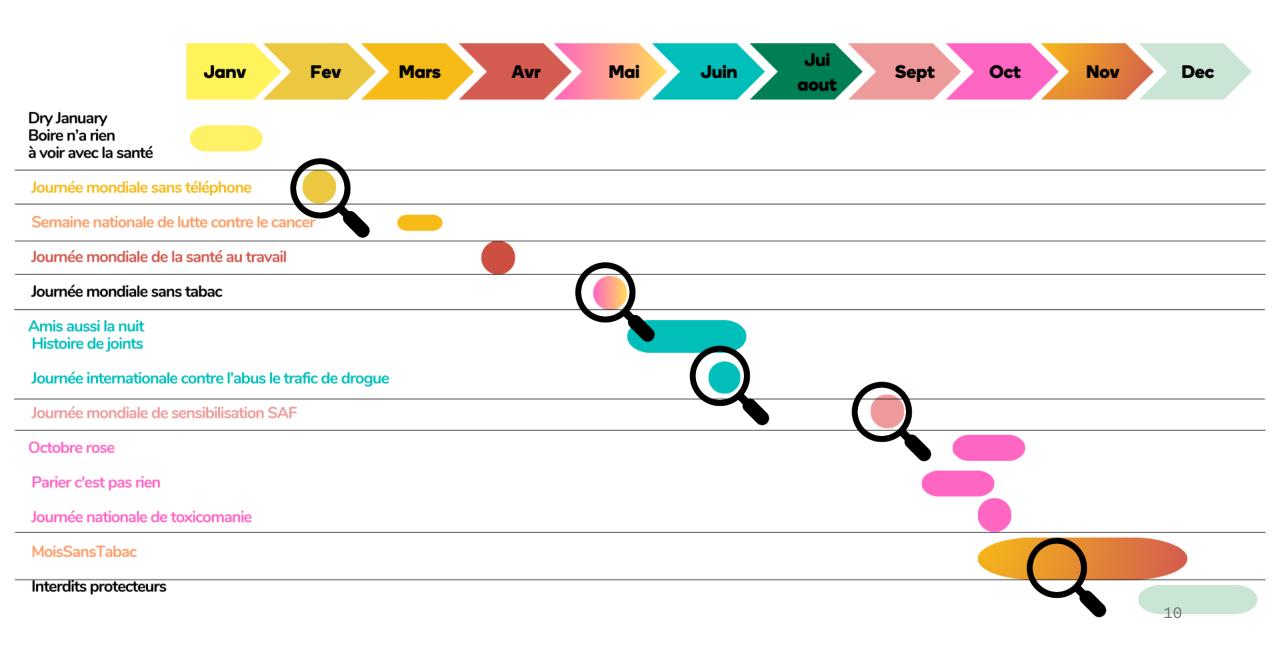






- Nombre et type d'actions déployées,
- Nombre et type de bénéficiaires aux actions,
- Nombre et type de dispositifs prenant en charge les personnes ayant des usages et des addictions.
- Nombre de communications grand public,
- > Evaluation des campagnes

Un réseau de communication animé toute l'année









Présentation de la FDR MILDECA MAYOTTE 2023-2027

REGLEMENTATION

Axe stratégique 3 :
Développer les actions de
lutte contre les addictions et
les stupéfiants notamment
via le volet réglementaire et
le volet judiciaire

Fiche action n°6: Maintenir et renforcer les actions de lutte contre les stupéfiants notamment par la mobilisation des forces de l'ordre et des douanes et les actions portées par les services de la Justice

Fiche action n°7 : Renforcer les actions visant à améliorer l'application des "interdits protecteurs" en matière de vente et de publicité sur l'alcool et le tabac







- Nombre et type de saisies,
- Nombre d'analyse de produits,
- Nombre de communes impliquées,
- Nombre et type d'actions mises en place,
- Nombre d'établissements ayant fait l'objet d'un contrôle et/ou d'une sanction.







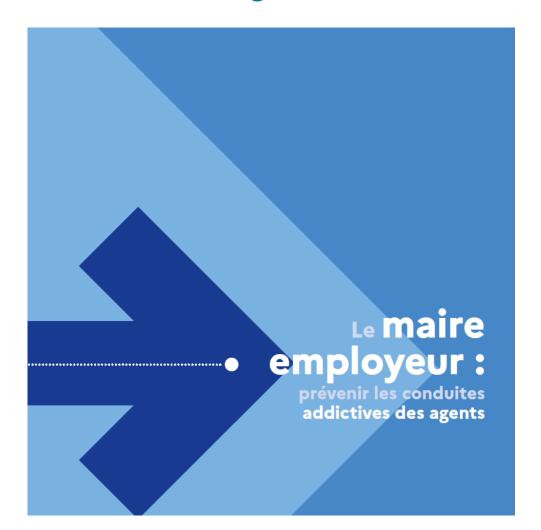
- Le maire a un rôle essentiel à jouer aux côtés des services de l'État, des familles, des professionnels, des associations pour retarder l'âge des premières consommations, prévenir les comportements à risque et faire respecter les interdits qui protègent.
- L'édition 2019 du guide pratique « Le maire face aux conduites addictives », en partenariat avec l'AMF, avait été conçue pour accompagner les élus de façon pratique. Il a permis à nombre d'entre eux de s'engager pour améliorer la santé, la sécurité et la tranquillité publiques sur leur territoire (MAJ en 2022)
- Ressources, outils, références juridiques et législatives, idées reçues et exemples d'actions ou de mesures à mettre en place, ce guide a, une nouvelle fois vocation à accompagner les élus, les agents publics et leurs partenaires dans la conception d'un plan d'action adapté à chaque commune.











- En tant qu'employeur, comment se faire accompagner dans une démarche de prévention ?
- En quoi peut consister le plan d'action ?
- Quelles mesures prendre dans le cadre de l'organisation d'un « pot » ? Source : portail Addict'aide-le monde du travail et INRS
- Quelles sont les obligations en matière de tabac ?
- L'employeur peut-il avoir recours à des tests salivaires de détection de stupéfiants?

→ Dispositif ESPER









On appelle « interdits protecteurs » l'ensemble des règles encadrant le marché de la vente d'alcool, dont la finalité est de créer un environnement globalement protecteur pour les personnes, en particulier pour les jeunes. Ces interdits sont sanctionnés administrativement et/ou pénalement.

- Le rôle du maire lors de l'ouverture des débits de boisson ou de tabac
- Que faire en cas d'ivresse publique et manifeste ?
- Que faire en cas de diffusion sur la commune de publicités pour l'alcool, le tabac ou les jeux d'argent ou de hasard ?
- Que faire si des seringues usagées sont trouvées dans l'espace public ?
- De façon générale comment mettre en place des mesures de réduction des risques et des dommages sur le territoire de la commune ?
- Type d'actions : actions de formation (loi évin), cartographie des débitants, des zones de protection, arrêtés, sanctions, publicité







- Prévenir l'entrée dans le trafic de stupéfiants
- Quelles sont les mesures prises en cas de présence de drogues dans l'enceinte des établissements scolaires ?
- Quelle stratégie de prévention des alcoolisations ponctuelles importantes (« soirées cartable »)?
- Comment limiter l'offre ou la publicité d'alcool à proximité d'un établissement scolaire ?
- Quelle stratégie de prévention vis-à-vis des établissements d'enseignement supérieur?
- Comment promouvoir le bon usage des écrans dès le plus jeune âge ?

→ Focus CPS









- Anticiper la gestion de la vie nocturne au sein de la commune en assurant la concertation entre les différentes parties prenantes
- Instituer un conseil de nuit
- Elaborer une charte de la vie nocturne
- Travailler avec les commerçants de la commune
- Rencontrer les organisateurs
- Encadrer les événements et manifestations festives pour réduire les risques liés aux consommations







Recueil des données d'évaluation

Ce plan a vocation à être suivi, réactualisé et évalué dans le cadre du comité de pilotage Préfecture/ARS/CSSM. Chaque année, un rapport d'activité annuel de l'action territoriale sera transmis à la MILDECA nationale par le chef de projet MILDECA. Il décrira non seulement les éléments budgétaires relatifs à l'allocation des crédits MILDECA mais aussi une restitution des actions mises en œuvre au titre de chacune des orientations stratégiques, conformément à la programmation des actions retenues dans le cadre de la feuille de route.



Exemples:

N° d'action	Nom du porteur (A saisir)	Type de structure (nomenclature- liste déroulante)	(nomenclature-	Public ciblé (nomenclature- liste deroulante)	Action renouvelée (liste deroulante)	l'action	Financemen t MILDECA
----------------	---------------------------------	--	----------------	---	---	----------	-------------------------

Questionnaire adressé au chef de projet régional





Recueil des données d'évaluation

- Pour 2024, remontée d'information attendue vers juin 2024 à la MILDECA (bilan annuel des activités en matière de lutte contre les conduites addictives)
- Modalités proposées :
 - Remplir un document recueil de données d'évaluation pour le 27 mai (délai impératif)
 - > Entretiens possibles avec SAOME pour des compléments d'informations (semaine du 3 juin)
 - Rédaction de la synthèse (semaine du 10 juin)
 - > Transmission à la MILDECA (semaine du 17 juin)
 - → Habituellement, quelle pratique/méthode pour vos bilans?





Quelques éléments de calendrier

- Formation sur la méthodologie de projet (fiche de formation disponible sur demande): Jeudi 25 avril de 8h00 à 15h00 à la Préfecture
- Clôture de l'AAP national 2024 de la MILDECA à l'attention des collectivités : 30 avril
- AAP addictions: fin du 1^{er} semestre
- Copil Addictions : en fin d'année 2024

